

Le mot «et» est très important. M. Clark a présenté ce pouvoir comme un pouvoir important et «réel»—je crois que c'est le mot qu'il a employé—conféré au Sénat. Toutefois, l'ébauche du texte juridique limite ce pouvoir en spécifiant seulement que le Sénat pourra ratifier la nomination du gouverneur de la banque centrale seulement, alors que la Parlement «peut» soumettre d'autres nominations à la ratification du Sénat.

Il y a une différence entre «la Banque du Canada et d'autres nominations importantes» et «la Banque du Canada et le Parlement peut soumettre d'autres nominations». La nuance peut être importante pour le citoyen qui s'interroge et l'est effectivement.

J'ai bien spécifié dans mon discours, comme d'autres l'ont fait aussi, qu'il est très important que nous soumettions un texte aussi direct, transparent et détaillé que possible à l'occasion de la consultation populaire historique qui aura lieu. Je présume que rien ne permettra, entre-temps, de préciser que les choses se passeront ainsi, c'est-à-dire de préciser que le Parlement «peut» soumettre d'autres nominations. Allons-nous dire: «Lorsque nous, vos dirigeants politiques, vous demanderons d'approuver ou de refuser une entente concernant notamment la nomination du gouverneur de la Banque du Canada et d'autres nominations, en fait les choses ne se passeront pas comme prévu dans cette entente. Ce pouvoir «peut» s'appliquer à d'autres nominations si le Parlement en décide ainsi.»

Je ne dis pas que ce serait pas ce que l'on voulait obtenir mais je crois qu'il importe que les gens sachent à quoi s'en tenir. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres que j'aurais pu vous citer.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, à mon avis, l'intention des 11 premiers ministres, des deux dirigeants territoriaux et des quatre chefs autochtones, je crois qu'ils étaient quatre, est assez nette. Par le truchement du référendum, ils demandent au peuple canadien de se prononcer sur l'attribution au Sénat du pouvoir de ratifier la nomination du gouverneur de la Banque du Canada et certaines autres nominations fédérales non encore précisées. Voilà ce qu'ils demandent aux Canadiens d'approuver dans le référendum.

Le sénateur Frith: Non; il faudrait dire «peut-être certaines autres nominations» et non «et certaines autres». «Et» désignerait le présent.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, comme je l'ai déjà déclaré, les rédacteurs pourront gribouiller tant qu'ils le voudront, mais le deuxième paragraphe du chapitre 15, à la page 6 du Rapport du consensus dit bien:

Il conviendrait aussi de modifier la Constitution de façon à conférer au Sénat un nouveau pouvoir de ratifier d'autres nominations importantes...

— et j'ajoute «à déterminer» —

... faites par le gouvernement fédéral.

Je crois que cela suffit.

Le sénateur Frith: Si je comprends bien, la réponse c'est que nous dirons à ceux qui voudront savoir exactement pourquoi ils votent «oui» ou «non» que c'est ce que nous demandons, mais que ça pourrait être modifié par d'autres gribouillages. Il me semble que, dans ce cas, ces gribouillages pourraient causer des changements majeurs.

J'ai aussi soulevé un autre point durant mon discours à ce sujet; j'ai parlé de l'importance de ne pas menacer les gens ni de faire appel à des tactiques alarmistes lorsqu'on explique l'entente. J'aimerais que le ministre commente une mesure prise dans le but d'informer les Canadiens au sujet de cette entente et qui, à mon avis, est tout à fait fautive.

Permettez-moi de rappeler ce que M. Clark, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, a déclaré:

Lorsque les (Nations Unies) [...] considèrent tous les autres pays et déclarent que le Canada est le meilleur endroit au monde où vivre, nous devrions les prendre au sérieux.

Et nous devrions reconnaître qu'il fut un temps où Beyrouth était aussi l'une des plus belles villes du monde où il faisait bon vivre, avant que ses citoyens ne se laissent emporter par la colère[...] que tant de peuples dont on entend parler dans les médias de nos jours ont déjà été unis avant de céder à la colère.

Une telle situation pourrait se produire ici.

Il me semble que de tels propos constituent en quelque sorte une menace en laissant entendre qu'un vote négatif pourrait nous mener à la guerre civile, ou du moins générer chez nous des événements du genre de ceux qui se sont produits au Liban.

Est-ce là un accident de parcours ou était-ce vraiment l'intention du gouvernement? Il me semble que ce dernier se cache derrière un débat fondé sur la peur, qu'il emploie des tactiques alarmistes à chaque occasion en faisant ressortir la possibilité d'une guerre civile. Cette façon de faire n'est pas du tout conforme à ce que le leader du gouvernement semblait vouloir dire et n'est certes pas conforme à ce que j'avais à l'esprit lorsque j'ai parlé de notre obligation de renseigner les gens en notre qualité de dirigeants politiques. Je crois que ni le leader du gouvernement ni moi-même n'avions ce genre d'information en tête. Est-ce à cela qu'il pensait?

Le sénateur Murray: Au cours du débat, j'ai souscrit avec enthousiasme à tous les arguments qu'a présenté le chef de l'opposition à cet égard. Or, je persiste à croire que nos chances de l'emporter au référendum sont infiniment plus grandes, parce que nous convaincrions beaucoup plus aisément les Canadiens en invoquant les avantages de voter oui.

Quant à M. Clark, le chef de l'opposition n'a peut-être pas eu l'occasion de prendre connaissance des déclarations qu'on lui attribue depuis 24 heures, dans lesquelles il dit avoir été mal interprété, et qui auraient laissé entendre que la violence et la guerre civile résulteraient d'un rejet du consensus de Charlottetown.

Il a précisé, cependant, que l'histoire mondiale, récente ou moins récente, regorge de cas tragiques où des pays, jadis forts et unis, ont cédé à la discorde et à la division, et n'ont pu préserver leur unité; les conséquences ont énormément nui à leur population tant au niveau économique, social et politique